

Badische Landesbibliothek Karlsruhe

Digitale Sammlung der Badischen Landesbibliothek Karlsruhe

**Protocole de la Commission Centrale pour la Navigation
du Rhin. 1833-1869**

1838

1 (2.7.1838)

1838

Session de Juillet

PROTOCOLE

N^o 1.

de la Commission Centrale pour la navigation du Rhin.

En présence de M. M. les Commissaires ci-après dénommés.
Pour Bade, de Mr de Kettner.
" la Bavière " " de Nau.
" la France " " Engelhardt.
" la Hesse " " Verdier.
" Nassau " " Leopold Knielein.
" les Pays-Bas " Mr Ruhr.
" la Prusse " " Westphal, Président.

Mayence, Lundi 2 Juillet 1838.

§. 1.

Le Président d'âge, ayant déclaré la Session ouverte, s'exprima ainsi qu'il suit:

" Mr le Baron d'Andlau, Conseiller de l'Église de S. A. R.
" le Grand-Duc de Bade, m'a informé, le 22 mars dernier,
" qu'il a plu à son très gracieux Maître de le relever de ses
fonctions comme Membre de la Commission Centrale pour
la navigation du Rhin, en le nommant Son Chargé
d'affaires près la Cour de Munich.

" Tout en apprenant avec un intérêt sincère l'appréciation
et la récompense, qui viennent d'être accordées aux mérites
de Mr le Baron d'Andlau, nous n'en regrettons pas
moins la perte d'un Collègue, distingué autant par ses
lumières et son activité, que par son esprit conciliant
et ses qualités personnelles.

" Ayant été chargé d'être auprès des Membres de la
Commission Centrale, à l'occasion de leur prochaine réunion,
l'organe de ses sentiments envers eux, et de le recommander
à leur bon souvenir, je m'expresserai de m'acquitter de cette
tâche, et j'exprimerai sans doute le sentiment unanime
de la

de la Commission par l'assurance de notre constant souvenir
Le 14 Mai dernier j'ai déjà eu l'honneur de faire part
à mes Collègues, que Mr de Kettner, Chambellan et
Conseiller de l'Éégation de S. A. R. le Grand-Duc
de Bade, m'avait informé, en date du 9 du mois de juin,
que S. A. R., son très-gracieux Maître avait daigné
le nommer Son Commissaire à la Commission Centrale
pour la navigation du Rhin, en remplacement de Mr
le Baron d'Andlau, nomination dont, d'après les indications
transmises par ce dernier nous n'aurions qu'à nous féliciter.

Les plenis pouvoirs dont se trouve muni Mr de Kettner,
ayant été reconnus en bonne et due forme, j'ai l'honneur
de le présenter comme notre nouveau Collègue de Bade,
en l'invitant d'occuper la place de son prédecesseur, et
en me recommandant à sa bienveillance Collégiale.

Après quoi le nouveau Commissaire de Bade a pris
la parole ainsi qu'il suit:

Bade: " Je m'estime heureux d'être appelé par la confiance
de S. A. R. le Grand-Duc, mon Auguste Maître,
à partager vos travaux."

" En prenant place ici, je ne puis cependant me
défendre d'un sentiment de timidité qui s'explique
facilement, quand je pense que je n'ai à mettre
en regard des mérites de mes Collègues, de leurs
connaissances étendues et de leurs expériences dans
une matière qui ne m'est pas encore tout-à-
fait familière, que le désir, d'ailleurs bien sincère
d'être utile."

" Je ne puis donc espérer de remplir la tâche qui
m'est confiée, qu'en tant que vous voudrez bien
m'accorder ainsi qu'à mon prédecesseur, auquel vous
digne Président d'âge vient de rendre un témoignage
si flatteur, votre concours et votre bienveillance
collégiale."

Les

Les Commissaires de France, de Hesse, de Nassau, des Pays Bas et de Prusse, déclarent partagé entièrement les sentiments exprimés par le Président d'âge, au sujet de leur ancien Collègue de Bade, Mr le Baron d'Andlau appelé à d'autres fonctions.

Ils expriment ensuite le désir d'obtenir à leur tour la confiance et la bienveillance collégiales de son Successeur, Mr. le Conseiller de l'égation de Kettner.

La Commission Centrale arrête que copie certifiée des pleins pouvoirs du nouveau Commissaire de Bade sera déposée aux Archives, pour l'original être rendu au Titulaire.

§.II.

Sur sept bulletins le sort a désigné, comme Président de la Session actuelle, le Commissaire de Prusse, et celui des Pays Bas s'est de nouveau chargé, d'après le désir de ses Collègues, des fonctions mentionnées au 2^e alinéa de l'article 91 du Traité.

§.III.

Expedition du présent protocole sera adressée à l'Inspecteur en chef pour son information, en l'invitant à présenter ses Rapports.

1. Sig: / de Kettner.

de Nau.

Engelhardt.

Verdier.

de Zwierlein.

Ruhr.

Westphal.

Pour expédition conforme
Le Président de la Commission Centrale.

W. M. R. H.
J. P.

Abschrift.

Leopold von Gottes Gnaden
Großherzog von Baden
Herzog von Hachingen

Wir bevollmächtigen nach Ansicht des Artikels
90 der Rhein. Schifffahrts- Convention vom 31. Maerz
1831 hierdurch Unseren Kammerherrn, Legations Rath
Ludwig von Kettner, den zu Mainz statt findenden
Versammlungen der Central Commission beizuwöhnen, an
deren Berathungen Theil zu nehmen, und über alle vor
kommenden und nach gedachter Convention zu ihrer
Competenz gehörenden Gegenstände in Unserem Namen
abzustimmen.

Zur Urkunde dessen haben wir gegenwärtige
Fertigung eigenhändig unterschrieben und mit Unserem
Staats-Siegel verschen.

Carlsruhe am 26^{ten}. April 1838

(gez.) Leopold

(gez.) v. Blittersdorff



Auf Befehl Seiner Königlichen
Hochheit

(gez.) v. Pfeuffer.

Für gleichlautende Abschrift
der Großherzogliche Bevollmächtigte bei der
Rheinschiffahrts Central Commission

(gez.) v. Kettner.

Vollmacht.

für Unsern Rhein. Schifffahrts
Commissair, Kammerherrn und
Legations . Rath

Ludwig von Kettner.